



Signataire : Matthieu Jotterand

Date de dépôt : 12 février 2025

Question écrite urgente

Demande de précisions suite à la Q 4033 sur les cas de harcèlement au sein de l'Université de Genève

Le 11 décembre 2024, le Conseil d'Etat a déposé la réponse à la question écrite 4033 et l'auteur de celle-ci l'en remercie. A la lecture, il est toutefois constaté que certains éléments restent vagues, notamment en termes de chiffres et d'appréciation, d'où les présentes questions complémentaires.

- *Serait-il possible d'avoir les chiffres demandés dans la Q 4033 pour les facultés de médecine et des sciences spécifiquement et non seulement pour l'ensemble de l'UNIGE ? Sinon, pourquoi ?*
- *Selon la réponse, il n'y a aucune donnée précise quant au nombre d'étudiant-es soutenus et suivis psychologiquement par année, ni par faculté concernée. Existe-t-il une raison qui empêche de communiquer ces statistiques ?*
- *Comment l'Université de Genève se positionne-t-elle parmi d'autres universités en termes de cas de harcèlement rapportés, sanctions entreprises ?*
- *Selon la réponse, il n'y a aucune donnée recueillie par rapport aux étudiant-es étranger-ères. Ne serait-ce toutefois pas pertinent pour s'assurer de l'absence de discrimination sous cet angle-là ?*
- *Par rapport à la taille de l'université, le nombre de cas ayant débouché sur des sanctions semble très faible. Comment le Conseil d'Etat interprète-t-il cela ? Estime-t-il que cela découle plutôt d'une excellente prévention ou d'un nombre de cas passant « sous le radar » élevé ?*

- *Le détail des sanctions n'a pas été transmis dans la réponse à la Q 4033. Serait-il possible de le faire ou existe-t-il une raison qui l'empêche ?*
- *Existe-t-il une liste plus détaillée des « raisons diverses » et de leur proportion dans l'abandon des doctorant-es ?*

Je remercie par avance le Conseil d'Etat des réponses qu'il apportera à ces questions.